prouvent plus que suffisamment, ainsi que leur séjour à l'étranger, où ils travaillent avec ardeur à la confection des bombes explosibles destinées à leur patrie.

» La police internationale russe fonctionne d'une manière admirable, et je peux vous assurer que nous sommes au courant de tout ce qui se trame contre la vie de « notre auguste monarque. » N'est-ce pas, d'ailleurs, une question de vie ou de mort pour l'empire russe ? Les nihilistes n'en veulent pas seulement à l'autorité et à l'ordre social établi pendant des siècles en Russie, mais aussi à la religion, à la famille et à la propriété. N'ayant rien à perdre, mais seulement à gagner, si une catastrophe sociale se produisait, ils y poussent avec une énergie farouche, rêvant de se mettre à la place de la classe qui possède et qui est privilégiée.

» Pauvres pour pour la plupart, fils de popes ou de juifs, ayant une instruction et une éducation plus ou moins soignées, au lieu de travailler, ils font la guerre à l'Etat et à son représentant, espérant changer l'ordre de choses établi. Certes, parmi eux, il y a des gens riches et de haute naissance; ceux-là sont les plus dangereux. Exaltés et utopistes, ils agissent par conviction et dirigent les pauvres diables qui, dans leurs mains ne sont que des instruments inconscients.

» Grâce aux mesures énergiques prises par le gouvernement impérial, on pouvait croire, il n'y a pas bien longtemps, qu'il n'existait plus de nihilistes en Russie. Mais depuis, une nouvelle génération a poussé, jeune, ardente, et il est naturel que parmi les jeunes gens il y en ait beaucoup qui, s'inspirant des fausses idées socialistes, deviennent ce que nous appelons vulgairement nihilistes, c'est-à-dire, dans notre esprit, des régicides.

» — Et des terroristes ?

» — Le mot terroriste est inconnu en Russie. Ce sont les Français qui ont ainsi baptisé les Russes arrêtés.

» D'ailleurs, les étrangers ne connaissent pas du tout les nihilistes et le but qu'ils poursuivent. C'est risible de voir comment les journaux libéraux et socialistes les défendent et s'apitoyent sur leur sort. Mais ces nihilistes, s'ils étaient au pouvoir, seraient les premiers à envoyer « dans les pays d'où l'on ne revient plus » les libéraux et les socialistes : mais aux yeux des nihilistes, ceux que vous appelez des anarchistes ne sont que des réactionnaires et des « propres à rien. »

» — Que pensez-vous, général, de la mesure prise par le gouvernement français ?

» — Les arrestations ordonnées par « l'éminent ministre Constans » (sic) ont fait naturellement une excellente impression en Russie. On a vu dans ce fait un gage d'amitié et de sympathie que vous avez donné à la Russie et à son représentant, l'empereur Alexandre.

» Pour nous, Russes, la France est une amie ; peu importe que la forme des deux gouvernements ne soit pas la même ; « la sympathie va de peuple à peuple de nation à nation, et, espérons-le, il en sera toujours ainsi, quoi qu'il arrive »

LE COMMERCE DES TEXTILES

AVEC L'AUTRICHE-HONGRIE

Importation de sacs en jute et en chanvre. — Conditions de paiement : à 6 mois, sans escompte ; à 3 mois, avec 2 0/0 d'escompte ; au comptant, avec 4 0/0 d'escompte.

Commission de vente habituelle : 3 0/0.

Valeur de l'importation des sacs de chanvre et de vente : 9.700.000 fr.

Maisons d'importation établies à Budapest : Isaac Preger, David Preger, Brüder Berger, Italiener et Ce, Lowy Lindenbaum, Moses Freudiger, Friedrich Stern, Gottergasse, Max Almoslina, 6, Theresienring; Seligmann, Arpadgasse, 11 ; J. Fischer, Gr. Krenengasse.

Les quatre maisons citées en dernier lieu sont des agences pour la vente directe aux grands consommateurs : moulins, lavoirs de laine, etc., qui achètent de grandes quantités de sacs.

Importation de tissus de coton et de lin. — Conditions de payement : à 6 mois, sans escompte; à 3 mois, avec 2 0/0 d'escompte; au comptant, avec 4 0/0 d'escompte.

Commisson de vente habituelle : 3 0/0.

Valeur de l'importation en Hongrie des tissus de cotan de toute espèce en 1888 : 105 millions 500,000 fr.

Maisons d'importation établies à Budapest; Jac. Fürst, Bernard Rust, D. Auer et Söhne, Jonas Hecht et Sohn, E. Krausz et Ce, Jacob Pollak et Söhne, Latzko et Popper, Brüder Nagler.

» Valeur de l'importation en Hongrie des tissus de lin de toute espèce en 1888 : 37 millions 800,000 francs.

Maisons d'importation établies à Budapest : Adam et Eberling, Jos, Kunz et 3e, J. Mossmer, Hugmayer et Michalovitz, Jos, Kollarits et Sohne ; Harie, Zeilinger et Ce, plus les maisons ci-dessus, comme important des tissus de coton.

Importation de cordes et cordages en chanvre. — Valeur de l'importation en Hongrie des cordages en 1888 : 1,700,000 francs.

Pour les maisons d'importation : voir ci-dessus : importation de sacs en jute et en chanvre.

(*Bulletin du Musée commercial belge.*)

EYRAUD A LA HAVANE

Après son arrestation. — Dans sa prison. — Son prochain retour. — Quelques détails

La Havane, 10 juin. — On ne parle que d'Eyraud ici; son arrestation est encore l'objet de toutes les conversations.

Vous ne sauriez croire à quel point les Cubains sont fiers que ce soit sur leur territoire qu'elle s'est produite.

Le chef de la police, M. Leal Carrevas, est aux anges, il souhaitait ardemment de mettre la main sur le célèbre criminel et le hasard a voulu que la chose arrivât.

Notre « cher pensionnaire » est ici entouré des plus grands soins. Dans la prison, cinq soldats montent la garde autour de sa précieuse personne On tient à le remettre bien vivant entre les mains de MM. Soudais et Gaillarde, vos agents de la sûreté, arrivés hier et je vous assure que le départ de l'assassin de Gouffé fera pousser à nos autorités un ouf de soulagement.

Immédiatement après son arrestation, vous savez qu'Eyraud tenta de se suicider en s'ouvrant les veines ; on accourut, on le pansa, et il en fut quitte pour une saignée. Il avoue même qu'elle lui avait fait beaucoup de bien.

La pièce dans laquelle Eyraud est renfermé est une vaste chambre garnie de deux immenses verrières devant lesquelles des factionnaires montent la garde.

Durant presque toute la journée, le prisonnier reste étendu sur une sorte de lit de camp, et il songe profondément.

Parfois aussi, il arpente sa prison, marche à grands pas en se parlant à haute voix.

— Arrêté ! arrêté ! dit-il, n. de D..., si j'avais su que c'étaient des agents de police qui m'abordaient j'en aurais tué dix plutôt que de me laisser prendre.

Puis des accès de rage le saisissent, il roule des yeux furieux, regarde autour de lui comme une bête fauve, mais se calme en constatant son impuissance devant les cinq gardiens qui le surveillent.

Le prisonnier a reçu quelques visites : celles de M. Montclar, le consul français, auquel il manifeste l'espoir de ne pas être remis à la justice française.

Hier un reporter du *New-York Herald* est venu l'interviewer, et comme le journaliste lui demandait s'il avait seul mis le corps de Gouffé dans la malle, il lui répondit : « Oui, et je pourrais aussi y mettre le vôtre. »

Le reporter a fait un pas en arrière...

L'avis général est que les agents français ne rentreront pas avec Eyraud vivant en France ; on croit qu'il se suicidera en route.

MM. Soudais et Gaillarde semblent au contraire décidés à tout pour arriver à leurs fins ; je crois qu'ils lieront Eyraud en ne lui laissant qu'un bras libre à l'heure de ses repas.

On redoute en tous cas fortement l'instant où le prisonnier sera mis en présence des deux agents de la sûreté, il deviendra vraisemblablement enragé en les voyant.

Le paquebot qui doit ramener Eyraud en France est le *Lafayette*; il sera ici le 15 juin et en repartira le 16 à neuf heures du matin.

Le *Lafayette*, de la Compagnie transatlantique, a quitté St-Nazaire le 21 mai, il est arrivé à la Vera-Crux le 9 juin, il en est reparti le 12 à quatre heures du soir. Il arrivera à La Havane le 15. Son départ est fixé au 16 à neuf heures du matin. Il fera escale le 29 à Santandea qu'il quittera le 30 pour être rentré le 1er juillet à St-Nazaire.

La cabine qu'occupera Eyraud est située à l'arrière, loin de toute communication avec les passagers. Sous aucun prétexte, il ne sera conduit sur le pont et jour et nuit ses gardiens veilleront à ses côtés. Disons aussi que la cabine destinée au condamné est une cabine spécialement aménagée pour lui.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du mardi 10 juin 1890

Présidence de M. FLOQUET président

LA QUESTION DE M. FROIN

ILLÉGALITÉS DU PRÉFET DE LA GIRONDE

La parole est à M. Froin pour une question au ministre de l'intérieur.

M. Froin. — J'ai à me plaindre d'une illégalité commise par M. le Préfet de la Gironde dans son arrêté fixant l'itinéraire du conseil de révision.

La revision doit avoir lieu au chef-lieu du canton. Or, un chef-lieu, celui de Saint-Cirs-la-Lande, a été privé du conseil de révision.

Pourquoi cette exception ?

Uniquement, parce que je suis au conseil général le représentant de ce canton.

Eh ! bien, ce procédé n'a pas réussi, car j'ai toujours obtenu presque l'unanimité des voix de mes administrés. (Très bien, très bien à droite).

Mais la loi a été violée, et il appartient au ministre de la faire respecter. (Très bien, très bien à droite.)

M. Constans, ministre de l'intérieur. — La loi n'a pas été violée. Le préfet a usé de son droit.

La loi dit que le conseil de révision doit se transporter dans les cantons. Elle dit jamais dit qu'il dut siéger au chef lieu. (Protestations à droite.)

Maintenant, si on croit que la loi est violée, M. Froin peut s'adresser au conseil d'Etat. (Très bien à gauche. — Exclamations ironiques à droite.)

M. Froin. — Je soutiens que la loi a été violée. Le conseil de revision peut se tenir en dehors du chef-lieu de canton, dans les cas absolument exceptionnels, mais non en temps normal.

La vérité est qu'on veut récompenser le zèle républicain. (Très bien ! à droite.)

La mesure n'est pas habile, car elle fait plus de mécontents que d'heureux. (Très bien à droite.)

L'incident est clos.

QUESTION DE M. PICHON

sur la conversion de la dette égyptienne

M. le Président. — La parole est à M. Pichon pour une question à M. le ministre des affaires étrangères sur la conversion de la dette égyptienne.

M. Pichon. — La France a donné son consentement aux mesures proposées par le représentant du vice-roi.

Je désire savoir quelles sont les propositions qui ont été faites et quelles précautions le gouvernement français a prises pour sauvegarder les intérêts de la France.

M. Spuller avait subordonné l'adhésion de la France à certaines conditions.

Quelles sont les réserves qui ont été faites par l'honorable M. Ribot ? Quelles sont les dettes qui seront comprises dans la conversion ?

Ce point est important à connaitre, car il y a des dettes qui intéressent la France et qui sont garanties par des gages spéciaux.

Il ne faudrait pas que la conversion pût aboutir à une diminution des droits que la France a conservés.

A la question financière se lie la question politique et celle de l'occupation anglaise.

La Chambre des communes a reçu communication d'un rapport du représentant de l'Angleterre en Egypte, disant qu'il importe qu'une armée anglaise continue à occuper l'Egypte. (Mouvements).

Nous voilà bien loin des déclarations multipliées par lesquelles l'Angleterre annonçait qu'elle n'entendait pas rester en Egypte.

Jamais l'Egypte n'a été plus tranquille, plus forte qu'aujourd'hui.

Ne serait ce pas le moment, pour le gouvernement de la reine, de se souvenir de ses anciennes déclarations ainsi conçues : « Nous ne voulons pas de l'Egypte. Ce que nous voulons, c'est pouvoir librement la traverser. »

Je estime qu'il convient que le gouvernement français, dans toutes ses négociations, s'inspire des intérêts de la France, surtout lorsqu'il s'agit d'un pays dans lequel, comme en Egypte, le nom français est aimé et respecté.

J'attends avec la plus entière confiance les explications du gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement français n'a jamais été opposé en principe à la conversion de la dette égyptienne. Il doit résulter une diminution dans les charges d'un peuple avec qui la France entretient depuis longtemps des relations amicales.

Il y a quatre dettes dont le chiffre total s'élève à 950 millions environ, et l'économie résultant de la conversion sera de sept ou huit millions.

La dette privilégiée et l'emprunt 1888 sont les deux seules que visait le projet de décret.

Le gouvernement français se désintéresse de l'emploi à faire du produit de cette conversion.

On sait que le gouvernement anglais s'est installé comme tuteur de l'Egypte et y reste malgré des engagements plusieurs fois renouvelés.

Il ne fallait pas que la conversion servit à prolonger cette occupation. (Applaudissements.)

La France aurait pu subordonner son consentement à un accord avec l'Egypte, l'Angleterre et les autres puissances. Mais les négociations auraient pu se prolonger.

La France défend dans cette question un intérêt français qui se confond avec les intérêts de l'Europe.

D'ailleurs, le Sultan avait engagé avec l'Angleterre une négociation sur la date à laquelle prendrait fin l'occupation anglaise.

L'Angleterre a toujours affirmé qu'elle évacuerait l'Egypte aussitôt l'ordre rétabli.

Des déclarations formelles ont été réitérées dans ce sens, mais l'Angleterre subordonne son départ de l'Egyte à certaines précautions pour le maintien de l'ordre à une augmentation de l'effectif des forces égyptiennes.

Il importait donc de stipuler que toutes les économies résultant de la conversion seraient retenues par les commissaires de la dette pour que l'emploi en fut déterminé par un accord entre les puissances.

D'autre part, la dette domaniale et le Daïra devront recevoir certaines garanties. Elles intéressent particulièrement les porteurs français. La conversion se fera donc dans les meilleures conditions possibles.

M. Ribot donne lecture de la note qui a servi de base au décret relatif à cette opération. Ces mesures sont conformes à la politique traditionnelle de la France en Egypte aux intérêts de l'Europe.

L'Angleterre n'oubliera pas les engagements qu'elle a pris, et ce n'est pas dans les rapports du Consul anglais qu'il faut chercher les vues du gouvernement d'Angleterre.

La France désire vivre avec l'Angleterre dans les relations les plus cordiales, mais elle ne peut laisser sans protestation l'Angleterre s'établir en Egypte et elle ne perdra aucune occasion de le rappeler. (Applaudissements.)

M. Pichon. — Je prends acte des déclarations de M. le ministre des affaires étrangères. La question demeure ouverte et la France reste en mesure de faire prévaloir ses droits. L'incident est clos.

Vote du droit sur les mélasses

M. le président. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition tendant à l'établissement d'un droit sur les mélasses étrangères ainsi conçue :

« A partir de la promulgation de la présente loi, l'article suivant sera inscrit au tableau A du tarif général des douanes : mélasses titrant plus de 50 0/0 de sucre, cinq francs les 100 kilog.; mélasses titrant de 28 à 50 0/0 de sucre, deux francs cinquante ; mélasses ou autre exosmose jusqu'à 28 0/0 de sucre, un franc quarante.

La proposition est après déclaration d'urgence adoptée sans discussion par 366 voix contre 117.

La Chambre déclare l'urgence du projet de loi relatif à la conservation des monuments de l'exposition de 1889.

Après une longue discussion, où prennent part MM. J. Ferronnays, qui demande le renvoi du projet à la commission pour un nouvel examen, M. Antonin Proust, ministre du commerce, et M. Alphand, qui défendent le projet, celui-ci est adopté par 380 voix contre 47.

La séance est levée à 6 heures 15 et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Séance du mardi 10 juin 1890

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à 2 heures 40.

Le Sénat adopte un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1,300,000 francs pour acquisition d'un hôtel d'ambassade à Saint-Pétersbourg.

La loi sur la récidive

Le Sénat reprend la suite de la 2e délibération sur le projet de loi de M. Bérenger relatif à la récidive.

Un amendement de M. Trarieux, relatif aux condamnations à l'amende, est adopté par 191 voix contre 32.

Le général Robert propose un amendement tendant à ce que la loi Bérenger ne soit pas applicable aux tribunaux militaires.

Cet amendement est pris en considération.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Les trésoriers-payeurs généraux

Le Sénat aborde la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux trésoriers-payeurs généraux.

L'art. 1er (classes et traitements) et l'art. 2 (suppression des commissions et remises sur le budget général de l'Etat et le budget annexe de la Légion d'honneur) sont adoptés.

L'art 3 (indemnité de responsabilité) est adopté.

Les articles 4, 5 et 6 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 h. 05. Séance jeudi.

NOUVELLES DU JOUR

La sécurité des travailleurs

Paris, 10 juin. — Le ministre du commerce vient de déposer son projet relatif à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels et à la salubrité de ces établissements.

Ce projet étend aux adultes l'application de la loi du 13 mai 1874 qui n'est applicable qu'aux établissements où des enfants sont employés.

Le gouvernement propose, en conséquence, de soumettre aux prescriptions de la nouvelle loi, les fabriques, usines et ateliers de tout genre autre que les ateliers de famille où aucun ouvrier étranger n'est employé. Des règlements d'administration publique détermineront les conditions à imposer dans le but d'assurer la salubrité des établissements et la sécurité des travailleurs.

Des inspecteurs du travail seront chargés d'assurer l'application de la loi nouvelle. Les chefs d'industrie, directeurs, gérants ou préposés qui contreviendraient aux prescriptions de la loi, seraient poursuivis devant le tribunal correctionnel et punis d'une amende de 50 à 500 fr. En cas de récidive, l'amende pourra être portée de 100 à 1000 fr. et l'affichage du jugement ordonné.

Un important mouvement judiciaire

Paris, 10 juin. — Un important mouvement judiciaire est en préparation au ministère de la justice.

Le procès des nihilistes russes

Paris, 10 juin. — C'est la semaine prochaine que les nihilistes arrêtés à Paris passeront en jugement sous l'inculpation de détention de matières explosibles.

Ils seront traduits devant le tribunal correctionnel.

Contrairement à ce qu'a annoncé un journal du matin, il est faux qu'un officier supérieur de la gendarmerie russe doive venir à Paris au sujet de l'arrestation des nihilistes.

Paris, 10 juin. — On sait que des perquisitions ont été récemment faites par M. Porée, commissaire de police, chez M. Lavrof ; le réfugié russe de Gernyer a été mandé ce matin à onze heures, dans le cabinet de M. Atthalin, juge d'instruction.

Ce magistrat a remis à M. Lavrof une partie des papiers qui avaient été saisis chez lui au cours des perquisitions opérées.

Ces papiers constituent toutes les pièces écrites en français en dehors de quelques lettres d'une date ancienne déjà et signées de socialistes français.

Les pièces en langue russe appartenant à M. Lavrof, n'ayant pas encore été toutes traduites, ont été gardées à la disposition du parquet.

M. Atthalin, juge d'instruction, a interrogé cette après-midi quelques-uns des révolutionnaires arrêtés récemment.

Le Danemarck et l'Allemagne

Copenhague, 10 juin. — Le *Dagblatt* dit que le gouvernement danois a bien fait de refuser de faire participer la flotte danoise aux manœuvres allemandes dans la Baltique,

Que la Prusse nous rende le Schleswig-Holstein et, alors, nous verrons.

En attendant, tous les patriotes danois se réjouissent de la décision du gouvernement.

Les incompatibilités

Paris, 10 juin. — La commission, chargée d'examiner le projet tendant à interdire à tout député ou sénateur à être nommé gouverneur ou sous-gouverneur du Crédit foncier et de la Banque de France, est entièrement favorable, sauf une voix.

La diminution du taux d'intérêt des caisses d'épargne

Paris, 10 juin. — La commission chargée d'examiner le projet du gouvernement sur les caisses d'épargne est également favorable à la diminution du taux de l'intérêt.

Les affaires du Dahomey

Paris, 10 juin. — (*Note officieuse.*) Un journal annonce ce matin que le sous-secrétariat des colonies aurait donné des instructions pour que des munitions de guerre considérables fussent expédiées au Dahomey.

Notre confrère serait informé que le *Taurus*, partant demain pour le Sénégal, doit emporter huit gros canons et dix-huit mille obus, et il en conclut que les hostilités sont nettement engagées au Dahomey.

Il y a là une grosse exagération.

Tout d'abord, c'est le ministère de la marine et non le sous-secrétariat des colonies qui dirige les opérations.

M. Etienne n'a donc pu donner ni ordres ni instructions.

Il est ensuite très naturel que des munitions soient envoyées au Sénégal, puisque ce sont les dépôts de Saint-Louis qui ont dû fournir canons et obus à la colonne qui opère actuellement au Dahomey, et qu'il faut bien remplacer les approvisionnements dont ces dépôts avaient été dégarnis.

En somme, ajoute la note officieuse, tout est très calme au Dahomey et nos troupes loin d'engager les hostilités demeurent dans l'expectative.

(Comme il s'agit d'une note de source officieuse nous ne publions naturellement que *sous toutes réserves* les explications précitées).

D'autre part, on lit dans le *National* :

« Nous sommes en mesure d'affirmer que les hostilités ont recommencé au Dahomey. »

Au Conseil des ministres

Paris, 10 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La majeure partie de la séance du conseil a été consacrée à l'examen du projet relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans l'exercice de leur travail.

M. Jules Roche compte déposer prochainement le projet sur le bureau de la Chambre.

LE SERVICE DES BEAUX-ARTS

M. Bourgeois a fait connaître à ses collègues le sens des explications qu'il compte donner aujourd'hui à la commission du budget sur diverses questions soulevées par cette commission au sujet du service des beaux-arts, notamment en ce qui concerne les manufactures nationales et l'Académie de France à Rome.

LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE REVISION

M. Constans a entretenu le conseil de la question que M. Froin, député de la Gironde, doit poser aujourd'hui au sujet du fonctionnement des conseils de revision dans son département.

CONVOCATIONS D'ÉLECTEURS

Les électeurs sénatoriaux de la Charente sont convoqués pour le 27 juillet, à l'effet d'élire un sénateur.

On sait que le siège inamovible laissé vacant par la mort du général Gresley a été attribué à ce département.

Les électeurs de la 1re circonscription de Béziers sont convoqués pour le 6 juillet afin de nommer un député en remplacement de M. Vernhes

L'élection de Saint-Dié

Paris, 10 juin. — La *République française* annonce que le général Tricoche a accepté la candidature opportuniste dans la première circonscription de Saint-Dié.

Comme il était facile de le prévoir, cet officier politicien essaie de placer la lutte sur le terrain du patriotisme qui n'a rien à voir à cette affaire, le commandant Picot étant tout aussi bon français que l'écrivain de la *République française*.

Les grèves de mineurs dans la Loire

St-Etienne, 10 juin. — Dans l'entrevue qu'ont eue les délégués et les directeurs de mines avec le préfet, M. Gautié, ce dernier a promis de faire tout le possible pour arriver à une entente.

Les directeurs ont cherché à démontrer aux délégués que leurs prétentions étaient excessives.

Ils ont ajouté :

« Nous n'avons mandat ni pour accepter ni pour refuser vos propositions ; mais nous vous engageons à réfléchir sérieusement avant de risquer une tentative aussi grave. »

A Firminy et à Ricemarie, on avait des craintes car c'était aujourd'hui le paye, mais le calme a été absolu.

Toutefois, les commissaires de police ont télégraphié à leurs supérieurs hiérarchiques que demain les mineurs de Saint-Etienne iraient prêcher la grève.

Ces fonctionnaires croient à la cessation du travail, mais je crois qu'ils se trompent, car le président de la chambre syndicale m'a dit :

Nous ne ferons grève qu'à contre-cœur et par esprit de solidarité, car nous sommes contents de notre sort.

Les troupes de la garnison sont toujours consignées.

Les gendarmes gardent les puits.

Stanley docteur en droit

Londres, 10 juin. — M. Stanley a reçu aujourd'hui le grade de docteur en droit honoraire de l'Université d'Edimbourg.

Les invasions de sauterelles en Algérie

Alger, 10 juin. — Une dépêche de Tiaret dit que l'invasion des criquets ne pourra être combattue.

Pour empêcher les vols importants de sauterelles, les appareils sont insuffisants et sont franchis par les criquets qui sont déjà gros.

Demain, l'arrondissement d'Orléansville sera envahi par des bandes considérables.

Les communes mixtes de Teniet, El-Haad et de Tiaret ne sauveront aucune récolte.

Des bandes de criquets se dirigent vers le nord-nord-ouest.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 11 juin. — Hauteur barométrique, 765. Température :

A 7 heures du matin..	17 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir....	22 degrés audessus de zéro.
A 5 » »	20 degrés audessus de zéro.

Paris, 10 juin. — La zone de faibles pressions océaniennes a envahi la France. La baisse du baromètre a été rapide (11 mm à Valentia); elle s'est étendue à la mer du Nord, à la Méditerranée et jusqu'en Autriche; une seconde zone, dont le centre est près de Riga (751 mm), persiste sur l'est de l'Europe.

Les hauteurs barométriques sont voisines.

La température monte. Ce matin le thermomètre marquait 2 degrés à Arkangel, 9 à Stockholm, 15 à Hambourg, 18 à Paris, Rome, 21 à Perpignan et 26 à Alger.

En France, le temps devient chaud et orageux.

A Paris, hier, ciel peu nuageux.

Température : maximum 21 degrés 4; minimum, 12 degrés 3 : moyenne 15 degrés 8 encore inférieure de 1 degré 2 à la normale.

LA TENUE DES LIVRES SIMPLIFIÉE

Il vient de paraître un traité sur un nouveau système simplifié de tenue des livres, par M. Henri Steenhouwer, expert-comptable, professeur de comptabilité générale à l'Union française de la Jeunesse.

Cette méthode, mise à la portée de tous, offre aux commerçants, les plus grands avantages. Elle a déjà reçu plusieurs récompenses importantes.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'école de natation sera ouverte au public le samedi 14 juin.

L'école sera réservée aux dames : le mercredi, de 3 heures du soir à la fermeture; le vendredi, de 5 heures à midi; les dimanches 29 juin, 20 juillet, 10 août et 31 août de 3 heures du soir à la fermeture.

Une récompense honorifique. — La société Régionale des architectes du Nord de la France a, dans sa dernière séance solennelle, décerné une médaille de bronze, accompagnée d'un diplôme de capacité à l'un de nos concitoyens, M. Florimond Coppenolle, contre-maître de la maison Emile Picavet.

La grève de la rue du Nouveau-Monde. — Mardi, à quatre heures et demie du soir, quelques ouvriers du tissage de M. Henri Prouvost, rue du Nouveau-Monde, ont repris le travail.

Exercice illégal de la médecine. — Depuis quelque temps, la police recherchait deux charlatans, docteurs en médecine *in partibus* de la faculté de Liège.

Ces deux individus, le père et le fils, tous deux du nom de Maximilien Gose, âgés de 50 et de 20 ans, prétendaient guérir toute espèce de maladie au moyen d'un remède inventé par eux.

Il est de fait que si la vertu de ce médicament avait été proportionnelle à son prix, elle aurait dû être merveilleuse.

C'est ainsi que chez M. S. D..., rue Blanchemaille, ils en ont donné quelques grammes pour trois francs ! Chez M. L... ils ont fait payer quatre francs pour une petite fiole.

Naturellement après ces exploits, on ne les revoyait plus.

La police vient enfin de mettre la main sur ces faux docteurs et mardi matin, vers onze heures, ceux-ci se faisaient prendre en flagrant délit.

Au moment de leur arrestation le père a été trouvé porteur d'une dizaine de paquets d'herbe et de quatre petits flacons.

Une fausse alerte. — Le bruit avait couru que mardi matin, vers neuf heures, une rixe au couteau avait eu lieu aux Hautes Centrales. Renseignements pris, il y a eu un beaucoup de bruit pour peu de chose.

Voici ce qui s'est passé : Un cordonnier, de passage aux Hautes, est allé saluer un de ses amis, boucher. Le cordonnier voulant plaisanter, prit un couteau sur l'étalage et en plaça sur la joue de son ami : celui-ci devint furieux et saisissant à son tour un couteau, le brandit dans la direction du cordonnier.

La panique fut grande, des cris se firent entendre et un rassemblement ne tarda pas à se former. On désarma le boucher pendant que son ami s'empressait de prendre la fuite et tout se termina de cette manière.

Laruo de la Gare. — Déjà, dans quelques-uns de nos derniers articles, nous nous faisions un plaisir de citer les nombreux magasins qui s'y installent.

Aujourd'hui nous croyons être agréables à nos lecteurs en mentionnant les superbes cafés qui surgissent aux environs de notre nouvelle gare.

Parmi ces derniers, il convient de remarquer la nouvelle installation que vient d'y créer M. Henri Dathilly-Lotiger, sous l'enseigne de *La Brasserie Jacquard*. Cet établissement mérite d'être mentionné non seulement pour les excellentes consommations que l'on y déguste, mais encore pour le réel confortable de ses chambres pour voyageurs.

L'accident de tramway de la rue de Lille. — On se souvient de l'accident dont a été victime Mme Bury, qui en descendant du car, a eu le pied gauche écrasé.

L'opération a dû être faite lundi matin, et a parfaitement réussi.

Un incendie rue de la Redoute. — Mercredi à trois heures et demie du matin un incendie s'est déclaré dans les magasins de M. Dupont, maître-plafonneur, rue de la Redoute prolongée.

Le feu a été rapidement éteint. Les dégâts sont peu importants : ils s'élèvent à environ 250 francs.

C'est la chaux qui a communiqué le feu à un amas d'étoupes.

L'infanticide de Croix. — Voici les conclusions du rapport de M. le docteur Castiaux, médecin légiste, au sujet de l'infanticide de Croix commis par la nommée Julie Duvivier, domestique chez M. Senacq.

L'honorable médecin légiste a déclaré que Julie Duvivier avait commis son forfait en ouvrant la gorge du pauvre bébé avec des ciseaux.

M. Legrand, juge d'instruction, accompagné de M. le docteur Castiaux, s'est transporté à la maison d'arrêt et a de nouveau intérrogé Julie Duvivier qui a nié avoir commis son crime de cette manière.

Tombé d'un échafaudage. — Un jeune maçon, au service de M. Landrieux, entrepreneur, est tombé, lundi après-midi, rue du Coq-Français, d'une hauteur de deux mètres.

Dans sa chute, il s'est fracturé l'épaule : on a transporté le blessé à son domicile, rue Sainte-Thérèse, où des soins lui ont été prodigués.

Une incorrigible. — Deux condamnations l'une à huit jours, l'autre à un mois de prison et un arrêté d'expulsion n'ont pas empêché Honorine Vandendaele de revenir à Roubaix. Mais la police veillait et la mise en état d'arrestation. Honorine Vandendaele a été conduite à Lille.

Les épaves. — Une montre en argent a été trouvée sur la voie publique par M. J.-B. Malle, garçon brasseur chez M. Guillaume Lefebvre, qui s'est empressé de la remettre au bureau de M. le commissaire central, où on peut la réclamer.

Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs. — La réunion mensuelle aura lieu dimanche prochain 15 juin à 6 heures précises au siège social, 52, rue de l'Epeule.

Croix. — Une réunion des débitants de la commune de Croix aura lieu jeudi 12 juin, à 8 heures du soir dans la salle du café de Mme veuve Leclercq, près de l'église à Croix, afin de constituer définitivement le syndicat des cabaretiers de la commune de Croix.

— Une malheureuse mère de famille, âgée de 38 ans, demeurant rue Chevreul, à Croix, a tenté, mardi matin, à deux reprises différentes, de se pendre.

Ces tentatives de suicide sont attribuées au chagrin : cette femme souffre d'une maladie incurable et elle a déclaré à la police qu'elle est bien décidée à se faire mourir.

— *Une mort subite.* — M. Mulliez, boucher au Trocadéro est mort subitement hier matin chez lui.

— *Un homme à l'eau.* — Les cris « au secours » se faisaient entendre lundi vers onze heures du soir, près du pont Salembier. C'était un ouvrier apprêteur, Jules Wattine, demeurant rue Charles-Quint, à Croix, qui venait de tomber dans le canal ; des voisins accoururent à son secours et furent assez heureux pour le retirer sain et sauf.

— Le vol de 600 francs du Noir-Bonnet entrerait-il dans une nouvelle phase.

Lundi matin, M. Depotter, voisin de M. Decottignies, a trouvé, dans son jardin, un portemonnaie en nacre que le volé a parfaitement reconnu comme lui appartenant et qui a contenu une partie de la somme enlevée.

M. Decottignies a fait part de sa trouvaille à la gendarmerie qui s'est rendue à Croix pour continuer l'enquête.

Lannoy. — *Une jambe cassée.* — Deux cousins, Oscar Delplanque, âgé de 25 ans environ, ouvrier en déchets, et C. Delplanque, âgé de 65 ans, se trouvaient dans la nuit de dimanche à lundi dans un cabaret de Heu, situé près de Lannoy.

En sortant, et sans qu'aucune discussion se fut élevée entre eux, Oscar se jeta sur son cousin et le frappa.

Celui-ci tomba et ne put se relever, il avait une jambe cassée.

On s'empressa au secours du blessé que l'on transporta chez lui. Quant à l'agresseur, qui habite Lys-lez-Lannoy, il a pris la fuite et la gendarmerie n'a pu encore le retrouver.

— *Un singulier gendre.* — Un jeune tisserand de 22 ans, du nom de Gaillet, a une étrange façon de se faire agréer comme beau-fils.

Il voulait épouser la fille de M. D..., mais le père, paraît il, faisait quelques difficultés pour donner son consentement.

Afin de le convaincre Gaillet n'a trouvé rien de mieux que d'administrer, dimanche soir, vers minuit, une maîtresse raclée au beau-père récalcitrant.

M. D... a reçu des blessures assez graves et a porté plainte contre ce gendre peu commode.

Lys-lez-Lannoy. — *Une affaire de mœurs.* — Depuis deux mois environ, on surveillait la conduite d'un nommé Pierre Frasiez, âgé de 62 ans, originaire du département de l'Eure, ouvrier tisserand, employé chez M. Defremes à Lannoy.

Dimanche après-midi, une personne avant vu une enfant de neuf ans sortir de la maison de Frasiez, la suivit et informa la mère. Celle-ci interrogea son enfant, qui raconta ce qui se passait, paraît-il, depuis quelque temps.

Les parents avertirent la police et, lundi matin, le garde champêtre Delaplace se rendit à neuf heures à la fabrique : le maître Frasiez y était à l'arrêtation et la gendarmerie de Wattrelos venait le prendre lundi soir pour le conduire à Lille.

Leers. — Une bande de repris de justice et de déserteurs vient de se livrer à quelques exploits qui pourraient coûter cher à leurs auteurs.

Dimanche, dans la soirée, ces individus, au nombre d'une douzaine, allaient de cabaret en cabaret, à Leers, se faisant servir et, en guise de paiement, brisaient les vitres, entr'autres chez MM. Lahousse et Dumortier-Hurbeaux.

Puis en retournant à leur « logement », ils ont rencontré un vieillard de 65 ans et l'ont roué de coups.

La gendarmerie, après enquête, est parvenue à mettre la main sur quelques uns : J.-B. Dajardin, Charles Chaeyer, Séraphin Herrebrandts ont été mis en lieu sûr.

Flers. — *Un cheval emporté.* — En face du *Petit Wesquehal*, M. Mede, boucher au Breucq, avait laissé seul son cheval sur la route.

L'animal prit peur et s'emporta : ce n'est qu'après une longue course qu'on put s'en rendre maître, mais la voiture était en pièces. On n'a heureusement aucun accident de personne à déplorer.

Voir aux étalages du **Grand Camélia**, *1, rue de la Gare, LILLE*, un lot de brochés et pékins noirs, tout soie, vendus aux prix incroyables de 3 fr. 90 à 4 fr. 90 le mètre. 22851-45772

PILULES GICQUEL. Dragées. 2f50

FEUILLETON DU 12 JUIN 1890.— N° 27

UN DRAME FINANCIER

Par PIERRE SALES

XI

Le commandant en retraite Alexandre Peyrusse

Malgré sa décision prise, Robert hésitait.

— Vas-tu t'expliquer, sacrebleu ?

— Après tout, dit Robert avec embarras, le malheur est peut-être moins grand qu'on ne l'a cru au premier moment.

— Quel malheur ?

— Vous ne le savez donc pas ?

Le commandant étranglait dans son col de chemise ; il devina a peu près :

— Marsébert a fait...

Il n'en dit pas davantage. Robert fit signe que oui.

Le commandant faillit étouffer ; il prononça quelques paroles inintelligibles. Madame Plumas était descendu de son comptoir ; aidée de Robert, elle tamponnait les joues et le front d'Alexandre Peyrusse avec de l'eau vinaigrée. Au bout de quelques minutes, le commandant sortit enfin de son évanouissement, pour murmurer d'une voix lugubre :

— Faillite ?...

— Oui, mon oncle !

So